

# Le PARIH, c'est quoi ?



Le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap (PARIH) assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'appui.

Il intervient en soutien des familles, accompagne les professionnels à l'accueil d'enfants en situation de handicap et participe à la coopération entre les différents acteurs du médico-social, de l'enfance et de la petite enfance présents sur le territoire.

Le PARIH agit pour une meilleure reconnaissance du handicap dans la société.

Un dispositif de la Ville de Marseille  
cofinancé par la CAF des Bouches-du-Rhône.



Pôle d'Appui et de Ressources  
Inclusion Handicap (PARIH)

Tél. : 04 91 55 40 14

parih@marseille.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Plus d'informations sur [marseille.fr](http://marseille.fr)



PÔLE D'APPUI  
ET DE RESSOURCES  
INCLUSION HANDICAP



Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.  
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



PÔLE D'APPUI  
ET DE RESSOURCES  
INCLUSION HANDICAP

## Mieux accompagner les enfants en situation de handicap



# Les missions du PARIH

## Soutenir les familles

Le PARIH informe et oriente les familles et les aidants. Il favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le territoire.

Il agit pour :

- **proposer des rencontres** dans des lieux au plus proche des familles ;
- **aider les parents** à formuler les besoins de leur enfant et chercher une solution d'accueil ;
- **orienter vers des partenaires** adaptés pour chaque situation.



## Accompagner les professionnels

Le PARIH est un appui aux associations et professionnels de l'enfance (crèches, centres de loisirs, centres sociaux, etc.). Il propose de :

- **sensibiliser pour adapter** sa pratique professionnelle ;
- **soutenir** les structures à la conception de leurs projets pédagogiques ;
- **créer et mettre à disposition** des outils pour mieux accompagner les familles.

## Animer les territoires

Le PARIH facilite la coopération et les projets communs entre les professionnels du médico-social et ceux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Il permet :

- **d'organiser un réseau de professionnels** pour faciliter le suivi des enfants en situation de handicap ;
- **de créer et mettre à disposition** une carte recensant les partenaires ;
- **d'aller à la rencontre** de toutes les Marseillaises et les Marseillais lors des manifestations et événements.

